

## **Conseil régional – 21 & 22 janvier 2016**

### ***Motion de rejet préalable***

#### **RAPPORT CR 03-16**

### **Suppression de la réduction tarifaire dans les transports pour les étrangers en situation irrégulière**

**Le rapport est rejeté**

#### **Exposé des motifs**

Sous prétexte de « mettre fin à une injustice », ce rapport propose en réalité de faire commettre à notre collectivité une grande injustice, en supprimant la tarification sociale dans les transports destinée aux bénéficiaires de l'Aide médicale d'Etat (AME).

La création par la Région des mesures de tarifications sociales dans les transports, dont celle destinée aux bénéficiaires de l'AME, fait la fierté d'une collectivité comme la nôtre.

Ces dispositifs sont le fruit d'une mobilisation exemplaire menée lors des mandats précédents, à l'initiative des élus Front de gauche et des associations, dans le prolongement des mesures solidaires de l'article 123 de la loi SRU votées en 2000.

Dans ce cadre, la Région s'était en effet montrée particulièrement ambitieuse en créant, au-delà des dispositions légales, ces grandes mesures sociales dont bénéficient aujourd'hui près de 700 000 usagers franciliens en situation précaire.

Avec ces dispositifs, notre collectivité est pleinement dans son rôle : celui de l'application concrète des principes fondamentaux de justice sociale et de solidarité.

Malheureusement ces principes fondamentaux sont ici oubliés par la Présidente de la Région.

Ainsi, c'est toute l'ampleur des bénéfices sociaux et humains engendrés par ces dispositifs de tarification qui risque d'être anéantie.

De surcroît, cette décision privant les personnes bénéficiaires de l'AME du droit à la mobilité aura des conséquences doublement néfastes, puisqu'elle risque d'inciter ces personnes, faute de ressources, à frauder pour se déplacer, ne serait-ce que pour les démarches administratives indispensables à la régularisation de leur situation.

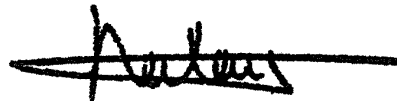
En plus d'une situation d'illégalité et de précarité déjà injustes, c'est donc une situation d'illégalité supplémentaire qui leur sera infligée.

Cette double peine absurde est à l'opposé du sens de l'intérêt général qui devrait être celui de notre collectivité.

En outre, cette décision ne fera que contribuer à l'obsessionnelle et insupportable stigmatisation des étrangers présents sur notre territoire, qui mine chaque jour davantage les fondements et la cohésion de notre société.

C'est, à l'inverse d'une telle décision indigne de notre collectivité, à l'extension de ses politiques sociales, au renforcement des droits des plus fragiles à la mobilité, à la santé, au logement, à l'éducation, à la culture, aux loisirs que celle-ci devrait travailler.

Pour l'ensemble de ces raisons, ce rapport est donc rejeté.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Céline MALAISE', is written over a solid horizontal line.

**Céline MALAISE**